

GDRI

**Appartenance locale et communauté politique :
relations sociales, droits, revendications**

Porteur de projet :

Isabelle GRANGAUD

(chargée de recherche au CNRS, IREMAM, UMR 7310)

Aix-en-Provence, avril 2012

SOMMAIRE

1. Objet du groupement : Approche comparative de l'appartenance locale en Méditerranée

1.1. L'appartenance locale et ses droits

1.2. Etat de l'art

1.3 Diachronie, interdisciplinarité, comparaison

1.4 Présentation des thématiques de recherche

1.5. Pourquoi un GDRI : Créer des univers de discussion et de travail

2. Liste des partenaires institutionnels

3. Publications communes

4. Calendrier et prévisions budgétaires des activités sur quatre ans

5. Retombées scientifiques

6. Quelques remarques de synthèse

1. Objet du groupement : Approche comparative de l'appartenance locale en Méditerranée

1.1. L'appartenance locale et ses droits

L'inscription dans un tissu social local peut-elle fonder l'appartenance à une communauté politique? Les revendications locales pour définir l'accès à la citoyenneté, ou à certains droits d'une communauté politique donnée, paraissent se multiplier aujourd'hui (mouvement contre les expulsions, vote des étrangers en France, mobilisations locales pour le droit au travail en Tunisie, etc.). Villes, collectifs de voisins, associations de parents, se retrouvent à la pointe de mobilisations sociales pour faire reconnaître à l'échelle nationale des droits qui ont été octroyés par l'usage et les pratiques sociales à l'échelle locale. Cette actualité est pour partie le produit de l'attention que, de plus en plus, portent tout à la fois les médias et les sciences sociales à des phénomènes présentés bien souvent comme une conséquence récente de la mondialisation et de la résurgence de nouvelles formes de revendications identitaires. Or, ces mouvements rappellent plus généralement que la définition des frontières de la communauté politique n'a jamais été totalement le monopole de l'État. Bien souvent lorsque les administrations centrales paraissent agir souverainement en matière d'attribution des droits citoyens, elles entérinent au moins en partie des situations d'inscription locale dans des tissus sociaux, façonnée notamment (mais non exclusivement) par les relations familiales, la formation, le travail etc. Plutôt qu'une analyse en termes identitaires, ces revendications demandent à être abordées sous l'angle des *droits* conférés, construits, suscités par l'insertion dans un espace social donné. *Ainsi, par appartenance on entendra les registres auxquels se réfèrent les individus pour faire valoir leur inscription localisée dans la communauté politique.* Posé en ces

termes, la dimension conjoncturelle et située de ces manifestations mérite d'être reconsidérée ; elle appelle une analyse pouvant tout à la fois embrasser le temps long et prendre en compte des espaces politiques et culturels différents dans une perspective comparative.

Ce projet se propose d'explorer le poids des liens sociaux, localement inscrits, dans la construction des droits d'appartenance à un espace politique, une communauté, une ville, un État, un Empire, au sud comme au nord de la Méditerranée. Il entend mener l'analyse en privilégiant une interdisciplinarité tout à la fois attentive à restituer les processus sur la longue durée (diachronie) et à en apprécier la pertinence à l'aune de la comparaison (synchronie). Placer le curseur au niveau de la construction des liens sociaux pour évaluer les modalités d'affirmation - de revendication - des droits de l'appartenance constitue en effet un angle d'attaque qui permet d'emblée la comparaison entre des sociétés historiquement, politiquement et culturellement très différentes. Une telle approche permet de mettre en regard des pratiques, des actions, des revendications qui, par delà des configurations institutionnelles apparemment incomparables, construisent des objets dont on peut rendre compte des convergences sans pour autant écraser, ou gommer les différences. En retour, c'est à l'approfondissement de la réflexion autour des conditions de la comparaison et de sa capacité à nourrir notre objet, qu'invite la formation de ce Groupement De Recherche International.

1.2 : Etat de l'art

L'Etat de l'art autour de l'appartenance locale montre que le renouvellement de la problématique est assez récent et qu'il en a profondément transformé les termes.

En effet, la communauté politique a été longtemps considérée par les historiens aussi bien que par les sociologues à l'aune principale de l'entité contemporaine qu'est l'Etat. La genèse de celui-ci, a été différemment perçue. Pour les uns, partisans de la « communauté naturelle », l'Etat nation fut le fruit d'un élargissement des petites communautés, fondées sur les liens primordiaux constitués par la famille, l'ethnie, la langue et/ou l'identité religieuse, à la faveur du développement de l'appareil étatique

permettant de les charpenter en entités politiques ¹. Pour les autres, au contraire, produit de la modernité, l'Etat nation résulta de la déliquescence de ces liens en contrepartie de l'émergence des Etats modernes tout aussi bien que des nouvelles conceptions de la communication donnant naissance à des « communautés imaginaires »².

Dans les deux cas, c'est à l'aune de prémisses identitaires qu'étaient renvoyés les fondements communautaires. Et c'est essentiellement à travers la capacité de l'Etat à façonner des droits et des statuts, et aux communautés locales d'y souscrire, de s'y identifier ou d'y résister, qu'a été interprétée l'émergence des configurations politiques modernes.

Cette conception a hanté l'historiographie de l'ensemble des régions méditerranéennes. En Europe, elle s'est matérialisée par l'opposition entre pratiques sociales (renvoyant aux communautés) et règles de loi (associées à l'Etat) et par l'instruction de la longue histoire de la progressive mise en ordre des premières par les secondes³. De leur côté, les études orientalistes ont nié toute existence de la cité dans les sociétés musulmanes⁴. L'historiographie de l'Empire ottoman s'est focalisée sur les formes prises par l'action des pouvoirs provinciaux et impériaux pour organiser les populations en groupes ethniques et religieux (à travers le système dit des *millet*), et pour imposer un ordre étatique face aux coutumes locales persistantes dont la période des Tanzimat

¹ Parmi les défenseurs des communautés naturelles au fondement des Etats nation modernes, voir John A. Armstrong, *Nations before Nationalism*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 1982 ; Anthony Smith, *The Ethnic Origin of Nations*, Oxford, Blackwell, 1986, et plus récemment encore, Adrian Hastings, *The Construction of Nationhood. Ethnicity, Religious and Nationalism*, Cambridge University Press, 1997. Voir aussi l'ouvrage classique d'Ernest Gellner, *Nations et nationalisme*. Payot, Paris 1989 (1^o éd. en anglais, 1983).

² Voir en particulier Benedict Anderson, *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme* Paris, La Découverte, 1993 [(1^o éd. en anglais, 1983) ; Eric Hobsbawm, *Nations et nationalisme depuis 1780 : programmes, mythe et réalité*, Paris, Gallimard, 1992 (1^o éd. en anglais, 1990).

³ Peter Sahlins, *Unnaturally French: Foreign Citizens in the Old Regime and After*, Ithaca: Cornell University Press, 2004) ; Jean-François Dubost et Peter Sahlins, *Et si on faisait payer les étrangers? Louis XIV, les immigrés, et quelques autres*, Paris: Editions Flammarion, 1999 ; Charlotte C. WELLS, *Law and Citizenship in Early Modern France*, Baltimore-Londres, Johns Hopkins University Press, 1995.

⁴ L'absence de commune, au sens où elle existait idéal-typiquement dans l'Europe médiévale, a été considérée comme une caractéristique intrinsèque des sociétés islamiques et consubstantielle de la ville musulmane. Sur la thèse selon laquelle la cité islamique est dépourvue d'institutions et demeure totalement exposée à un pouvoir politique despotique, contre lequel seules les communautés "naturelles" (ethnie, religion) servent de rempart, voir Von Grunbaum, G. "The Structure of the Muslim Town," in *Islam: Essays in the Nature and Growth of a Cultural Tradition*, London, Routledge, 1961, pp. 141-58 ; pour une critique de ces positions, Nezar AlSayyad, *Cities and Caliphs: On the Genesis of Arab Muslim Urbanism*, New York, Greenwood Press, 1991, p. 13-41 ; André Raymond, "Islamic City, Arab City: Orientalist Myths and Recent Views," *British Journal of Middle Eastern Studies*, Vol. 21, No. 1 (1994), pp. 3-18.

apparaissait comme le point d'orgue⁵. Tandis qu'au Maghreb la théorie segmentaire a été largement mise à contribution pour scruter les dimensions ethniques et religieuses des communautés autonomes, en forgeant le fameux diptyque bled makhzen/bled siba l'ordre de l'Etat de l'ordre tribal, c'est, en Orient, au prisme réinventé de la 'asabiyya khaldounienne et des solidarités communautaires que ces rapports furent envisagés⁶. Largement redevable des approches anthropologiques et du projet nationaliste, c'est encore cette même conception qui a dominé les travaux de sciences politiques qui ont porté leur attention sur les rapports conflictuels initiés par les oppositions ethniques ou religieuses à l'intérieur des Etats nations ⁷.

Depuis quelques années un certain nombre de critiques a été porté à ce modèle construit sur l'opposition entre communauté identitaire et Etat légal, et par là a contribué à renouveler l'approche des ressorts au fondement de l'appartenance locale. Ces critiques ont d'abord oeuvré à la remise en cause de la dimension progressive de l'imposition de l'Etat et de sa loi, en montrant qu'en lieu et place de cette perspective évolutionniste, la coexistence et les articulations plutôt que la simple juxtaposition

⁵ Haim Gerber, "'Palestine' and other Territorial Concepts in the 17th Century," *IJMES*, 30, 4, November 1998, p. 563-572 ; Benjamin Braude, "Foundation Myths of the Millet System," in *ibid.* and B. Lewis, eds. *Christians and Jews in the Ottoman Empire. The Functioning of a Plural Society* (vol. I. The Central Lands), New York, Holmes & Meier Publishers, Inc., 1982, p. 69-88 ; Michelle Campos, "Between 'Beloved Ottomanism' and 'the Land of Israel': The Struggle over Ottomanism and Zionism among Palestine's Sephardi Jews, 1908-1913," *IJMES*, 37, 2005, p. 461-483 ; Halil Inalcik et Donald Quataert (ed.), *An Economic and Social History of the Ottoman Empire, 1300-1914*, Cambridge, Cambridge University Press, 1994 ; plus récemment, Karen Barkey, *Empire of Difference : The Ottomans in Comparative Perspective*, Cambridge, Cambridge University Press, 2008. Pour une critique des perspectives istambulo-centrés d'une partie de l'historiographie ottomane, Yavuz Aykan, « Unacknowledged Memory : The nineteenth-century Ottoman Empire and the Ambivalence of National Memory in the Turkish Republic », à paraître dans *Remembering the Past in Iranian Societies*, Prof Philip G. Kreyenbroek et Prof. Christine Allison (ed.), Georg-August University Press, Goettingen.

⁶ Aziz el-Azmeh, *Ibn Khaldun, An Essay in Reinterpretation*, Londres, F. Cas, 1982 ; Michel Seurat, *l'Etat de Barbarie*, Paris, Le Seuil, 1989 ; Elizabeth Picard, « Les liens primordiaux, vecteurs de dynamiques politiques », in E. Picard (dir.), *La politique dans le monde arabe*, Paris, Armand Colin, 2006.

⁷ Le paradigme longtemps dominant de l'opposition entre centre périphérie, a donné lieu à toute une littérature mettant en perspective l'autonomie locale autour des approches des clientélismes, des réseaux, des notables ou des néo-notables, nourrie par de récentes analyses autour des dimensions politiques et sociale de récents scrutins : voir notamment, au Maghreb : Mohammed Hachemaoui, « La représentation politique en Algérie médiation clientélaire et prédation (1997-2002) », *Revue française de science politique*, 2003/1 ; et au Proche Orient : Jean-François Legrain, *Les Palestines du quotidien. Les élections de l'autonomie, janvier 1996*, CERMOC, Beyrouth, Cahiers du CERMOC, 1999, Agnès Favier (dir.), *Municipalités et Pouvoirs locaux au Liban*, CERMOC, Beyrouth, Cahiers du CERMOC n°24, 2001 ou Aude Signoles, *Municipalités et pouvoir local dans les Territoires palestiniens. Entre domination israélienne et Etat en formation (1993-2004)*, Thèse de doctorat, Université de Paris 1, 2004.

étaient de mise, aussi bien hier qu'aujourd'hui⁸. Partant, le prisme de la prééminence de l'Etat s'avérait être le fruit d'une vision téléologique et idéologique trompeuse.

Des études historiques récentes ont également mis en perspective les dimensions contractuelles plutôt qu'identitaires de la formalisation des communautés et ainsi transformé les conditions de leur observation : c'est non pas à partir des catégories ethniques, linguistiques, religieuses qu'il faut les aborder, mais bien en considération des droits par lesquels les individus s'autorisent à y prendre part⁹. Cette perspective a permis de saisir en des termes nouveaux les conditions par lesquelles s'affirmaient localement les stratifications sociales, que ni la hiérarchie économique, ni même celle des statuts sociaux formels ne permettait d'expliquer entièrement. Ainsi ce que recouvre au Maghreb la condition de « baldi »¹⁰ ou en Europe celle de « bourgeois »¹¹ s'est trouvé éclairé par une attention soutenue portée aux droits associés à l'insertion dans une

⁸ Pour l'Europe, R. Harding, *Anatomy of a power Elite. The Provincial Governors of Early Modern France*, New Haven/Londra, Yale Univ. Press, 1978; W. Beik, *Absolutism and Society in Seventeenth Century France. State Power and Provincial Aristocracy in Languedoc*, Cambridge, Cambridge Univ. Press, 1985 ; D. Bien, *Offices, "Corps, and a System of State Credit: the Uses of Privilege under the Ancient Régime"*, in *The French Revolution and the Creation of Modern Political Culture*, K.M. Baker (ed.), I. *The Political Culture of the Old Régime*, Oxford, Pergamon Press, 1987, pp. 89-114; Jean-Frédéric Schaub, *Recherches sur l'histoire de l'Etat dans le monde ibérique : 15^e-20^esiècle*, Paris, Presses de l'ENS, 1993. Pour les régions orientales et maghrébines, Iris Agmon, *Family and Court: Legal Culture and Modernity in Late Ottoman Palestine*. New York: Syracuse University Press, 2006 ; Beshara B. Doumani, *Rediscovering Palestine: Merchants and Peasants in Jabal Nablus, 1700-1900*. Berkeley, UC Press, 1995 ; Bogaç A. Regene, *Local Court, Provincial Society and Justice in the Ottoman Empire: Legal Practice and Dispute Resolution in Çankırı and Kastamonu (1652-1744)*. Boston and Leiden: Brill, 2003 ; Isabelle Grangaud, *La ville imprenable. Une histoire sociale de Constantine au 18^e siècle*, Paris, Editions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 2002 ; Dina Rizk Khoury, *State and Provincial Society in Ottoman Empire : Mosul, 1540-1834*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997 ; Leslie Peirce, *Morality Tales: Law and Gender in the Ottoman Court of Aintab*, Berkeley, Univ. of California Press, 2003 ; Isik Tandogan, " Les modalités de l'urbanité dans une ville ottomane", thèse de doctorat (EHESS, Paris), 1998 . En sciences politiques ce débat s'est notamment focalisé autour de l'origine, coloniale ou endogène, des Etats de la région. Voir notamment J. F. Bayart (dir.), *La greffe de l'Etat*, Paris, Karthala, 1996 D'autres travaux ont remis en cause la vision wébérienne de l'Etat juxtaposé. Voir par exemple Joel S. Migdal *State in Society : Studying how States and Societies Transform and Constitute one Another*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001 et Nazih Ayubi, *Overstating the Arab State. Politics and Society in the Middle East*, Londres, IB Tauris, 1995.

⁹ Tamar Herzog, *Defining Nations. Immigrants and Citizens in Early Modern Spain and Spanish America*, New Haven 1 London, Yale University Press, 2003 ; Angelo Torre, Luoghi. La produzione di località in età moderna et contemporanea, Roma, Donzelli Editore, 2011 ; Pour une relecture des antagonismes religieux, partant, des communautés locales, David Nirenberg, *Violence et minorités au Moyen Age*, Paris, PUF, 2001 ; sur le rôle des sociabilités armées, Robert Descimon, "Milice bourgeoise et identité citadine à Paris au temps de la Ligue", *Annales E.S.C.*, 48 (4), 1993, Paris, p. 885-906 ; sur une relecture toute récente de la figure du mèteque, Saber Mansouri, *Athènes vue par ses mèteques (Ve-IVe siècles av. J-C.)*, Paris, Tallandier, 2011.

¹⁰ Abdelhamid Henia, « Représentations sociales de la richesse et de la pauvreté à Tunis aux XVIII^e-XIX^e siècles », in Jean-Paul Pascual (dir.) *Pauvreté et richesse dans le monde musulman méditerranéen*, Paris, Maisonneuve et Larose, 2003 ; Sami Bargaoui, « Le baldi, entre histoire et droit », Itinéraire d'un historien et d'une historiographie. Mélanges offerts au Pr. M. H. Chérif, Tunis, 2008.

¹¹ Simona Cerutti, *Etrangers. Etude d'une condition d'incertitude dans une société d'Ancien Régime*, Paris, Bayard, 2012, p. 15-16.

communauté locale. De la même façon, l'étude des enjeux de la mobilité dans les sociétés d'Ancien régime ou encore de la condition d'étranger, ont montré des acceptions, bien différentes de celles en usage aujourd'hui, et qui ne pouvaient être comprises qu'en regard des dimensions contractuelles de l'appartenance locale et des droits qui lui étaient associés¹².

Dans les sociétés modernes orientales, le renouveau des études autour de la propriété et de sa transmission ont mis au jour les modalités par lesquelles se formalisaient des communautés autour des droits partagés¹³. Du Maghreb à l'Anatolie, les études à l'échelle du quartier (tout comme du village), ont mis en cause les conceptions qui en faisaient une construction étatique et/ou ethnique et reconstitué les dimensions juridiques et sociales par lesquelles le voisinage, et les droits qui lui étaient associés dessinaient des espaces communautaires institutionnalisés et reconnus¹⁴. Ces perspectives éclairent du même coup la nature des formes de solidarité, fort vivantes, qui se jouent aujourd'hui de Fès à Istanbul et, dont certains observateurs font l'hypothèse qu'elles ont été fortement partie prenante à Tunis, au Caire ou à Misrata en Libye de la dynamique des révolutions arabes depuis 2011.

De même aujourd'hui, la défense du « droit à la ville »¹⁵, et les revendications qu'elle suscite, sont l'occasion de mobiliser un ensemble de registres dont l'étude a signalé la mobilisation de ressources locales nourries par l'expérience des liens sociaux aussi bien

¹² C'est le propos du tout récent ouvrage de Simona Cerutti, op. cit.

¹³ En particulier, le travail de Pascale Ghazaleh, *Fortunes urbaines et stratégies sociales. Généalogies patrimoniales du Caire, 1780/1830*, Le Caire, IFAO, 2010 mais aussi l'important ouvrage de Martha Mundy, *Domestic Government, Kinship, Community and Polity in North Yemen*, London/New-York I.B. Tauris, 1995.

¹⁴ Hülya Canbakal, « Some Questions on the Legal Identity of neighbourhoods in the Ottoman Empire », *Anatolia Moderna Yeni Anadolu*, X, 2004, pp. 131-138 ; Isik Tamdogan, « Les relations de voisinage d'après les livres de morale ottomans (XVe-XVIIIe siècles) », *Anatolia Moderna* n°X, 2004, p. 167-177 ; Id., « *O bairro (Mahalle) no espaço otomano e na Turquia actual. A cidade de Adana no século XVIII* » dans *Ler Historia*, Lisbonne, 2005 ; Isabelle Grangaud, « Masking and Unmasking the Historic Quarters of Algiers: The Reassessment of an Archive » in Zeynep Celik and Julia Clancy-Smith (ed.), *Walls of Algiers: Peoples, Images, and Spaces of the Colonial and Postcolonial City*, Getty et University of Washington Press, 2009, pp. 179-192 ; Id., « Hawma », in Christian Topalov, Laurent Coudroy de Lille, Jean-Charles Depaule et Brigitte Marin (dir./eds.), *L'aventure des mots de la ville à travers le temps, les langues et les sociétés*, Paris, Robert Lafont (Bouquin), 2010, p. 573-576.

¹⁵ David Harvey, *Le capitalisme contre le droit à la ville : néolibéralisme, urbanisation, résistances*, Paris, ed. Amsterdam, 2011, ou encore Isabelle Berry, Agnès Deboulet (dir.), *Les compétences des citoyens dans le monde arabe : penser, faire et transformer la ville*, Paris, Karthala, 2001 et Isabelle Berry-Chikhaoui, Agnès Deboulet et Laurence Rouleau-Berger (dir.), *Villes internationales. Entre tensions et réactions des habitants*, La découverte, 2007.

que la formalisation de nouveaux langages pour dire l'appartenance à la ville¹⁶. Plus largement, on assiste à un renouveau des travaux sur les communautés locales analysant les modalités de transformation des formes d'appartenance politique à travers les revendications de droits sociaux¹⁷. En changeant d'échelle, par-delà le spectre des études portant sur le moment colonial, la situation palestinienne a constitué pour la sociologie politique un poste d'observation remarquable pour poursuivre la réflexion sur la question nationale à l'aune d'enjeux localisés autour des droits – ou leur suspension – liés à l'appartenance¹⁸.

Cet état de l'art montre de quelle façon le renouvellement de la question autour des communautés politiques a été profond. Il souligne tout l'intérêt d'une approche du local et des relations sociales pour rendre compte des enjeux et des conditions de l'appartenance. En même temps, les apports de ce renouvellement mettent en perspective les rapprochements qu'il est possible dès lors d'opérer à partir de terrains et d'époques variés. Il autorise une approche à la fois comparative et pluridisciplinaire de réalités qui longtemps étaient apparues comme confinées dans leurs spécificités historiques, culturelles, et voire disciplinaires.

1.3 : Diachronie, interdisciplinarité, comparaison

Le cadre Méditerranéen dans lequel nous entreprenons ce travail collectif n'a pas pour objet d'en restituer la cohérence spécifique. Plutôt, il évite *les oppositions généralement consenties d'emblée en guise de prémisses dans les constructions des appartenances* : ici le prisme religieux, là le prisme de la modernité étatique ; ce, pour mieux interroger les

¹⁶ Voir par exemple Lamia Zaki, *Pratiques politiques au bidonville (Casablanca, 2000-2005)* thèse de doctorat, IEP de Paris, 2005 ou Diane Singerman (ed.), *Cairo Contested. Governance, Urban Space and Global Modernity*, Cairo-New York, The American University in Cairo Press, 2009

¹⁷ Voir par exemple plusieurs des contributions dans Sarah Ben Nefissa, Blandine Destremau (dir.), *Protestations sociales, révolutions civiles. Transformation du politique dans la Méditerranée arabe*, Paris, Revue Tiers-Monde, hors-série numéro 2, Armand Colin, mai 2011

¹⁸ Par exemple, Sari Hanafi (ed.), *State of Exception and Resistance in The Arab World*, Beyrouth, Center for Arab Unity Studies 2010. Une problématique développée également sur d'autres terrains et d'autres nationalismes régionaux, à l'instar de la thèse sur Dakhla, par VictoriaVeguilla, « Politiques du poulpe à Dakhla. Action publique, ressources naturelles et dynamiques sociales », Aix-en-Provence, thèse de doctorat en science politique, IEP, Université de Provence, 2011.

formes de communication que d'une société à une autre, et d'une époque à une autre, les objets ainsi construits soulignent.

Diachronie et interdisciplinarité

Ce projet, dont l'analyse privilégie la longue durée, souhaite prêter attention au déploiement diachronique de la question qu'il pose. Les spécialistes des sociétés anciennes sont d'emblée familiarisés avec le principe de la coexistence d'une variété de sources de droit. Dès lors, la confrontation de sociétés d'époques différentes autour de revendications de droits -qui, pour s'énoncer en des termes différents, montrent des rapprochements saisissants- sera au cœur de l'approche collective défendue ici. Il ne s'agira pas d'identifier des scansions temporelles qui caractériseraient des types de revendications et conditionneraient des évolutions linéaires calquées sur l'essor des administrations centralisées. En revanche, l'adoption d'une perspective diachronique visera, en élargissant sensiblement l'espace chronologique, à *interroger les conditions de l'actualisation récurrente des revendications affirmant la capacité des liens sociaux à créer des droits.*

Telle que nous l'avons envisagée la question de la formalisation des droits de l'appartenance est en mesure de rassembler une multiplicité d'approches disciplinaires par-delà la variété des configurations de terrains propres aux historiens ou aux sociologues, aux anthropologues ou aux politistes. Aussi l'enjeu d'un tel projet est-il non seulement de faire dialoguer des chercheurs d'horizons disciplinaires divers, mais encore de faire émerger les apports d'une telle confrontation. Nous serons attentifs à rendre compte de la dimension heuristique de ces croisements, et de leurs capacités à dessiner, par-delà la multiplicité des terrains et des approches, des enjeux communs de savoir.

Comparaison

Une caractéristique de ce projet, en effet, est qu'il emprunte délibérément la voie de la comparaison en mettant en regard une pluralité de situations, d'expressions et de processus, dans l'espace et le temps, susceptible de nourrir et d'affiner nos catégories d'analyse, mais encore d'affronter le sens des différences dans la construction de notre objet. Quoi comparer ? L'objectif scientifique de notre groupement est de mettre en regard des espaces sociaux et politiques, aussi divers que maghrébins (Tunisie, Maroc,

Algérie), moyen orientaux (Egypte, Liban), anatoliens (Turquie) et européens (Italie, Espagne, France) en cherchant à surmonter les limites des approches mettant l'accent sur les « différences culturelles irréductibles ». Conscients des réels effets d'appauvrissement heuristique de ces perspectives culturalistes, notre but est de ne pas nous en tenir aux cadres apparemment tracés par les institutions formelles. L'analyse des droits liés à l'appartenance locale nous porte à considérer bien davantage *les liens sociaux en tant que supportant et charpentant les espaces sociaux et politiques*. C'est l'attention au rôle joué par ces liens dans la construction des appartenances et des droits qui leur sont associés qui feront l'objet d'une analyse comparative. Mais parce que ces liens sont susceptibles de se décliner en des termes variés, propres à chaque espace sociétal ou à chaque époque, qu'il peuvent se manifester diversement et dans des langages spécifiques, et enfin, façonner des configurations sociales originales ici ou là, *nous serons particulièrement attentifs à ne pas dissoudre les spécificités locales dans un objet unique et construit en amont de la recherche*.

1.4 Quelques thématiques à explorer

Parce que l'approche comparative que nous défendons ne peut se constituer à partir d'objets préconçus, dont l'énoncé tout à la fois briderait l'analyse et lui ferait courir les risques de l'anachronisme et/ou de l'ethnocentrisme, c'est à partir de grandes questions que nous souhaitons structurer cette recherche commune. Sans être nécessairement exhaustives, quatre séries d'entre elles nous paraissent d'ores et déjà constituer des points d'accroche suffisamment consistants à partir desquels engager la réflexion des contributeurs : le diptyque citoyen/étranger ; l'analyse du local ; la propriété ; les institutions.

La première est relative aux catégories et aux pratiques que recouvre le diptyque **citoyen/étranger**. Au cœur de notre questionnement de départ, ce diptyque ne connaît pas nécessairement de traduction immédiate sur tous les terrains sur lesquels nous travaillons. La citoyenneté des sociétés européennes d'Ancien Régime ne s'accorde qu'indirectement avec le sens recouvré dans les sociétés contemporaines, est le terme

employé dans les sociétés orientales d'époque moderne confine *a priori* à l'anachronisme. Il ne s'agit pas non plus de comparer à partir d'une aune commune les écarts quant à une citoyenneté plus ou moins parfaitement recouverte. En revanche, ce diptyque peut être mis à l'épreuve de la variété des actions qui, observées dans des situations variées, expriment des prétentions à des droits associés à l'appartenance locale. Par-delà les traductions des termes et les déplacements qu'implique la méthode comparative, c'est en confrontant et en précisant les différentes configurations sociales, et les ressources localement mobilisées, que questionnent ces catégories, qu'un tel axe de recherche peut être enrichi.

Une deuxième série de questions a trait aux modalités et aux enjeux de **l'analyse du local**. Par la référence au local, dans la perspective de centrer l'analyse sur les liens sociaux en tant que ressorts principaux des processus d'appartenance, c'est non pas le privilège accordé à la petite unité, mais un espace social *situé, localisé* que nous entendons prendre en considération. Il reste que la capacité des liens sociaux à stabiliser et à signifier l'inscription reconnue des individus dans un tissu communautaire, au cœur des processus d'acquisition de droits associés à l'appartenance locale, peut prendre des formes très variées dans le temps et l'espace et dessiner des configurations sociales et spatiales très différentes et différemment reconnues dans des ensembles plus vastes ou par des instances extérieures. Ces questions apparaissent centrales pour affiner l'analyse du local qui est au cœur de ce projet.

Le troisième faisceau de questions entend se concentrer plus spécifiquement sur l'ensemble des enjeux relatifs à **la propriété et les droits qui lui sont associés**. L'un des ressorts les plus importants dans la définition des droits de l'appartenance est en effet l'accession à la propriété. Les droits à la propriété constituent des revendications intimement articulées au droit d'appartenir à une communauté politique donnée. Inversement, l'inégale capacité d'accéder aux droits de propriété, ou de les transmettre, charpente les conditions et les hiérarchies sociales. L'objet de la comparaison sera dans ces conditions les processus d'attribution, de revendication ou de gestion des droits de propriété et la façon dont ils donnent forme aux liens sociaux (famille, parentèle, communauté, territoire, etc.) qui les soutiennent. L'ensemble des questions ainsi déployées à partir des droits de/à la propriété, envisagé dans un large spectre spatial et

temporel paraît adapté pour interroger plus largement, de manière comparative, les modalités de l'appartenance.

Une dernière série de questions voudrait explorer **les usages des institutions** et le rôle qui leur est attribué dans les processus d'enracinement. Souvent, c'est au regard des catégorisations et des assignations imposées par les institutions que celles-ci ont été considérées. Cependant l'analyse des revendications de droits de l'appartenance en signale une acception plus complexe. D'une part, les usages qui sont faits des institutions les montrent agissantes dans les processus de production des liens sociaux. Elles apparaissent en effet centrales dans la stabilisation « des relations sociales » et dans la création de relations de confiance. D'autre part, le thème même de la construction des relations de confiance nous renvoie à l'existence et à l'importance d'autres formations, tel que le quartier, le voisinage, les groupes de pairs, les différentes figures de "garants", etc. L'analyse des dimensions institutionnelles de ces formations sociales dotées de droits et en mesure d'en attribuer a toute sa place dans un groupe de recherche travaillant à la mise en perspective des droits d'appartenance articulés aux liens sociaux. Enfin, l'analyse du fonctionnement et des institutions, y compris les plus formelles, peut constituer le moyen de voir de quelle façon se formalise le poids des relations sociales dans la construction des catégories identificatoires qui les gouvernent.

Ces quatre séries de questions pourront être enrichies et transformées au cours du temps, et à mesure de l'avancée des recherches et des échanges auxquels elles donneront lieu. Elles constituent les premières pistes à partir desquelles pourra débiter le travail collectif.

1.5 Pourquoi un GDRI : créer des univers de discussion et de travail

Ce projet de GDRI, entend fédérer un certain nombre de chercheurs et de groupes de travail dans un ensemble permettant de mettre en œuvre une recherche collective inédite autour de l'appartenance locale, qui associe perspectives internationale et pluridisciplinarité.

Rendre visible et fédérer des groupes existants :

Le premier noyau de ce groupement a été constitué par le rapprochement depuis plusieurs années, opéré par un séminaire (à EHESS, Paris) autour de l'appartenance locale à l'époque moderne dans une perspective comparative entre Maghreb, Europe et Anatolie. C'est au sein de ce premier groupe qu'ont été conçues les conditions d'une recherche collective mettant ensemble des univers historiquement et culturellement divers, dont la problématique élaborée permettait une réflexion sur la nature des différences à la lumière de rapprochements. Une étape importante a été la tenue d'un colloque international en octobre 2010 à Tunis, « Propriété et appartenance locale », organisé conjointement par Sami Bargaoui (Tunis), Simona Cerutti (Paris) et moi-même, dont les actes sont en cours de préparation. Ce dernier a été l'occasion d'un premier élargissement, avec l'ouverture sur les XIX-XXème siècles et le moment colonial, d'une problématique jusque là élaborée à partir d'expériences de l'époque moderne. Cette ouverture a mis en perspective l'intérêt de déployer la question de l'appartenance locale sur la longue durée, intégrant époques moderne et contemporaine.

C'est, plus récemment, dans une perspective résolument pluridisciplinaire que le même thème a fait l'objet de la mise en place, par Thomas Glesener et moi-même d'un projet élaboré dans le cadre de l'un des Ateliers de recherches interdisciplinaires (ATRI), intitulé « Droits, Etats, appartenances » du LabexMed dirigé par la MMSH d'Aix-en-Provence. Ce projet, « Le droit d'appartenir », porté par une équipe de chercheurs et doctorants aixois fédérant plusieurs laboratoires (IREMAM, TELEMME IDEMEC, CERIC et CHERPA) aborde la question des droits associés à l'appartenance locale à l'appui d'une perspective comparative menée à la fois par des historiens modernes et contemporains, des sociologues, des juristes et des politologues.

Valoriser une perspective internationale de la recherche :

Ce GDRI vise à fédérer ces initiatives, et à les inscrire dans une perspective internationale. Il veut ainsi faire émerger et se croiser de nouveaux univers de discussion et de travail collectif, qui garantissent l'évolution progressive de cet objet commun. Notre programme de recherche résulte en effet de la rencontre de chercheurs vivant et travaillant dans plusieurs pays : la Tunisie, l'Égypte, la Turquie, l'Italie, la France. Cette variété ne peut être toujours supportée avec régularité par nos institutions respectives. Ce GDRI favorisera la visibilité de notre communauté scientifique, soudée autour d'un objet commun mais qui dans son fonctionnement pâtit de la dispersion

institutionnelle et géographique de ses membres. En fournissant les bases d'un partenariat stabilisé, il pourra juguler les formes de suspension de la recherche à la mesure du réseau international qu'il entend promouvoir. Plus globalement, *il contribuera à forger une assise à la collaboration entre les pays du nord et du sud de la Méditerranée*, qui fonde et nourrit à la fois notre entreprise scientifique. Assise qui, à l'issue des quatre années que couvre le GDRI, permettra, dans le cadre d'un programme européen, de lui donner une certaine pérennité aussi bien qu'une nouvelle envergure par l'approfondissement et l'élargissement des questions et des terrains de recherche.

2. Liste des partenaires institutionnels

En France :

1. porteur du GDRI : IREMAM (Institut de recherches et d'études sur le monde arabe et musulman), Unité CNRS/ Université de Provence, UMR 7310, Aix-en-Provence, directrice de l'Unité : Ghislaine ALLEAUME. alleaume@msh.univ-aix.fr ; responsable scientifique pour le GDRI : Isabelle GRANGAUD isabelle.grangaud@gmail.com

5 rue du Château de l'Horloge BP 647 13094-Aix en Provence

2. LaDéHiS / CRH (Laboratoire de démographie et d'histoire sociale /Centre de recherches historiques), Unité CNRS/EHESS, UMR 8558, Paris, directeur de l'Unité : Christophe DUHAMMELLE, duhamelle@ehess.fr ; responsable scientifique pour le GDRI : Simona CERUTTI, simona.cerutti@ehess.fr

190-198 avenue de France 75244 Paris cedex 13

3. Université d'Aix-Marseille. TELEMME (Temps, Espaces, Langages, Europe méridionale, Méditerranée), Unité CNRS/Université d'Aix-Marseille, UMR

7303, Aix-en-Provence, directrice de l'Unité: Maryline CRIVELLO, crivello@mmsch.univ-aix.fr ; responsable scientifique pour le GDRI : Thomas GLESENER, glesener@mmsch.univ-aix.fr

5 rue du Château de l'Horloge BP 647 13094-Aix en Provence

En Turquie :

4. IFEA (Institut Français d'études anatoliennes), Unité CNRS, USR 3131, Istanbul, directrice de l'Unité: Nora SENI, seni@ifea-istanbul.net ; responsable scientifique pour le GDRI : Işık TAMDOĞAN, tamdogan@ifea-istanbul.net

Palais de France, Nur-i Ziya Sokak, 10 P.K.54, TR-34433 Beyoğlu - Istanbul

En Tunisie :

5. Laboratoire Dirasset-Etudes maghrébines/ Faculté des sciences humaines et sociales, Tunis, directeur du laboratoire: Abdelhamid HENIA a.henia@fshst.rnu.tn responsable scientifique pour le GDRI : Sami BARGAOUI, samibargaoui@yahoo.fr

Bd du 9 avril, Tunis

En Egypte :

6. Department of History, The American University in Cairo, responsable scientifique pour le GDRI : Pascale GHAZALEH, ghazaleh@aucegypt.edu

AUC Avenue, P.O. Box 74, New Cairo, 11835, Egypt

En Italie :

Sapienza - Università di Roma, Dipartimento di Storia, Culture, Religioni, www.dipscri.uniroma1.it/ Responsable scientifique pour le GDRI : Renata Ago renata.ago@uniroma1.it

P.le Aldo Moro 5, 00186 Roma, Italie

3. Publications communes

Pour le moment, les publications communes aux chercheurs qui se proposent de travailler ensemble dans le cadre d'un GDRI sur l'appartenance locale ne sont pas nombreuses.

Toutefois, nous pouvons signaler l'édition en cours, par le Laboratoire de recherche Diraset, à Tunis, des actes du colloque international dirigé par S. Bargaoui, S. Cerutti et I. Grangaud (dir.) *La propriété à l'épreuve de l'appartenance locale à l'époque moderne (Maghreb, Anatolie, Machrek, Europe)*, qui s'est tenu à Tunis les 29-30 octobre 2011 et a rassemblé historiens et juristes.

Les droits de l'appartenance locale n'ont pas donné lieu à l'édition de travaux tout à la fois pluridisciplinaires et comparatifs. Par ce GDRI, nous entendons combler ce vide.

4. Plan de travail : calendrier et prévisions budgétaires des activités sur quatre ans

Les études menées dans le cadre du GDRI associeront à tous les niveaux les divers partenaires, chercheurs, enseignants chercheurs, post doctorants et doctorants dont la liste se trouve ci-après. Ils se dérouleront dans le cadre de plusieurs espaces de travail articulés les uns aux autres :

1- séminaires mensuels tenus conjointement en différents lieux ; 2- rencontres annuelles ; 3- colloque international réunissant les participants ; 4 – école d'été.

Voici l'organisation prévue pour ces rencontres :

1- *Séminaires mensuels* : Quatre séminaires se tiendront conjointement à Istanbul, Tunis, Paris et Aix-en-Provence. Un certain nombre de ces séminaires ont déjà commencé à se tenir, sous la direction de Isik Tandogan à Istanbul (IFEA), Sami Bargaoui à Tunis (La Manouba) et Simona Cerutti et moi-même à Paris (EHES). Par ailleurs, dans le cadre de l'ATRI dirigé par Thomas Glesener et moi-même, un nouveau séminaire doit se mettre en place en 2012. Les thèmes retenus, à la discrétion des organisateurs, devraient aborder sous l'angle de la propriété (à Tunis), les figures de l'étranger et de la justice (à Istanbul), la comparaison (à Paris), ou les institutions à Aix-en-Provence, les divers dimensions de l'approche de l'appartenance locale. Les formules en seront variées, selon la forme de conférences ou de réunions de travail autour des travaux des participants. L'intérêt de ces séminaires multi sites et de permettre l'animation concrète et continue de groupes de travail autour du thème de l'appartenance. Le budget annuel de cette activité est d'environ **6 000** euros.

2- *Rencontres annuelles* : Ces rencontres une fois l'an se dérouleront sur trois jours, un temps suffisamment long pour permettre que se déploient les débats de fond. Ces rencontres associeront un état des lieux de l'avancement de la recherche à partir des séminaires et des échanges et le déploiement, sur le mode de journées d'études ou de colloques restreints, d'une des thématiques plus spécifiquement liée aux droits de l'appartenance et à leur analyse. Les réunions de travail seront l'occasion d'explorer plus avant les enjeux les possibilités et les modalités de la comparaison qui dans ce réseau constitue un fil rouge. Le cas échéant, nous pourrions faire appel à des chercheurs extérieurs au réseau autour d'un point d'analyse particulier.

La première rencontre aura lieu en 2013 à Aix-en-Provence sous la responsabilité de Thomas Glesener, Myriam Catusse et moi-même, autour des recours aux institutions comme modalité d'accès ou de revendications de droits d'appartenance. Une deuxième journée d'études l'année suivante sous la responsabilité de Isik Tandogan autour des enjeux de la confiance et de la garantie, et une troisième pourrait être organisée par l'Université américaine du Caire, par Pascale Ghazaleh, sur le thème de la propriété. Le choix des thèmes

suyvants sera élaboré à partir des questions formalisées dans le cadre des séminaires. Le budget de ces manifestations sera variable selon le lieu, et le nombre de participants, évalué entre **10 000** et **20 000** euros.

Cette formule associant chaque année en un même lieu et en un même moment à la fois une réunion de travail faisant l'état de la coordination des travaux en cours et des journées d'études nous paraît constituer l'un des moyens efficaces de donner corps au réseau.

- 3- Colloque international : il réunira à l'issue des quatre années du GDRI un grand nombre des participants, autour de la totalité des thèmes développés par les membres du réseau. Ce colloque pourra avoir lieu à Tunis, et pourrait réunir près de 40 personnes, nécessitant un budget consistant.

- 4- Ecole d'été : Nous organiserons une école d'été en 2014 sur le thème de l'appartenance locale, s'adressant à des doctorants travaillant autour de cette thématique, qui seront invités à présenter leurs travaux, encadrés par 6 ou 7 membres du GDRI. Elle pourra avoir lieu à Tunis. Cette formule pourra éventuellement être répétée. Le budget pour une manifestation de ce type est évalué à **20 000 - 25 000** euros pour une école d'été.

5. Retombées scientifiques

Dans un premier temps, nous allons créer un carnet de recherche autour des « droits de l'appartenance locale » avec une plate forme collaborative permettant des échanges continus entre les participants du GDRI. Ce carnet constituera également un instrument documentaire. Il rassemblera des références bibliographiques, ainsi que des liens internet susceptibles de nourrir et d'étayer nos recherches. Les participants pourront y déposer des recherches en cours susceptibles d'être discutées.

Publications : Les publications issues des travaux du GDRI prendront plusieurs formes. Différents supports pour publier les recherches sont envisagés depuis les publications en lignes jusqu'à l'ouvrage collectif et les numéros de revues susceptibles d'accueillir les travaux autour d'une thématique particulière.

6. Quelques remarques de synthèse

Nous nous proposons d'explorer la façon dont les liens sociaux fondent les droits qui dessinent les appartenances aux communautés politiques. La nouveauté de l'objet réside dans la mise à distance qu'elle opère avec le primat de l'identité au profit d'une conception contractuelle des modes d'adhésion à la communauté. Cette perspective impose, dans l'analyse, une attention particulière aux revendications de droits. Nous proposons d'en explorer les modalités en des moments et en des lieux variés, de confronter ainsi les époques mais aussi les perspectives disciplinaires, en somme les points aveugles qui encadrent trop souvent contextes chronologiques et traditions disciplinaires. Enfin, la comparaison, sera le fil rouge d'un projet soucieux non pas de s'en tenir à une simple exposition de cas divers mais, par l'attention portée aux ressemblances aussi bien qu'aux différences, d'évaluer les déplacements, en termes de connaissance, qu'une telle approche permet. Cela passera par une réflexion renouvelée quant aux conditions, aux moyens et aux bénéfices d'une telle opération.

La construction d'un tel objet dans ces conditions nous paraît être le moyen le plus pertinent de prendre part à un débat très actuel en des termes qui combattent les visions culturalistes et évolutionnistes et entendent leur apporter des alternatives fondées. En ce sens, ce projet revêt une dimension politique assumée.